

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du compte rendu du Conseil Scientifique du 11/03/2010
- 2 – DBM de rattachement / avril 2010 (914 et 915)
- 3 – Questions diverses

1 – Approbation du compte rendu du Conseil Scientifique du 11/03/2010

Vote favorable à l'unanimité sous réserve de l'ajout au point 6) Questions diverses, de la question posée à Mme TRUFFERT concernant le PEB (Prêt Entre Bibliothèques).

2 – DBM de rattachement / avril 2010 (914 et 915)

Le Conseil Scientifique a approuvé à l'unanimité la DBM de rattachement au budget de la Recherche de l'U.V.H.C., s'élevant à 57 015,43 € s'agissant du CF : 915, et 58 373,15 € pour le CF : 914, qui sera soumise au vote du Conseil d'Administration le 29 avril 2010.

3 – Questions diverses

M. KAMINSKI, représentant la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, informe le Conseil Scientifique de l'élargissement du domaine de compétences de celle-ci à la « Protection et mise en valeur de l'environnement : Schéma d'aménagement et gestion des eaux de l'Escaut », et surtout au « Soutien à la Recherche et à l'Innovation », lors de la séance du Conseil Communautaire en date du 12 avril 2010 :

« Au titre de sa compétence en matière de développement économique, Valenciennes Métropole s'est déjà engagée dans différentes actions relatives au renforcement des pôles d'excellence du territoire : création du Technopole « transports durables » sur le site universitaire du Mont Houy, soutien à l'élaboration du programme campus innovant, création de la ZAC dédiée au numérique du parc des rives de l'Escaut...ainsi que d'accompagner une politique de soutien à l'innovation et à la recherche privée, notamment dans le cadre du pôle de compétitivité I-Trans.

Avec la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités et le lancement par l'Etat du programme campus innovant, la question de la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'échelle régionale constitue un enjeu stratégique dans un contexte national et européen de compétition renforcé. Cette structuration se voit notamment portée par le Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) – Université Lille – Nord de France qui permet aux universités, grandes écoles et organismes de recherche, de mettre en cohérence leurs différents dispositifs, de mutualiser leurs activités et leurs moyens afin de proposer une offre de recherche et de formation plus cohérente, plus lisible et mieux adaptée aux besoins des territoires. Ce pôle s'étend par convention aux collectivités désirant devenir membre associé.

En se dotant de la compétence « soutien à la recherche et à l'innovation », la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole pourra désormais :

- Accompagner les politiques publiques conduites par l'Etat (campus innovant, campus d'excellence), par la Région (CPER, stratégie régionale d'innovation), par l'UVHC et par les autres acteurs (I-Trans, CCIV, etc.), en matière de développement de la recherche et de l'innovation ;

- Se porter candidate pour intégrer le Pôle Régional d'Enseignement Supérieur (PRES). Les principales actions qui pourraient être soutenues par Valenciennes Métropole sont les suivantes :

- Le développement de la coopération entre les différents établissements d'enseignement supérieur et de recherche au sein du PRES – Université Lille – Nord de France ;

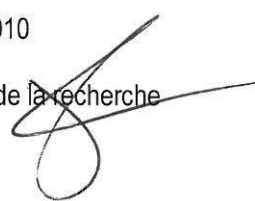
- Conforter l'excellence et l'attractivité internationale de l'enseignement supérieur ;

- Le soutien des projets collaboratifs de recherche et de développement entre Université et entreprises ;

- L'accompagnement des dispositifs mis en place dans le cadre de la stratégie régionale pour l'innovation.»

Valenciennes, le 7 avril 2010

Le Vice-Président chargé de la recherche



Présidence du C. S. : M. MILLOT, Vice-Président chargé de la recherche

Présents :

Collège A : Mme LERICHE
MM. ABRAMOVICI, CATTAN, GUERRA, LOCHEGNIES, NONGAILLARD, VRANCKEN

Collège B : M. SODAÏGUI

Collège C : Mme PETILLON
MM. ADAM, JENNY, POLET, TABARY

Collège E : Mme GIRARD

M. GARÇON

Collège F : Mme GUILAIN

Collège pers. ext. : MM. KAMINSKI, ZINGRAFF

Invités : Mme TRUFFERT

MM. COUTELLIER, HERBIN

Ont donné pouvoir : M. ZIEGER à Mme PETILLON, M. GAZALET à M. NONGAILLARD, Mme HARMAND à M. LOCHEGNIES, M. LEPOUTRE à M. GUERRA, Mme SÉNÉCHAL à M. JENNY, M. MENET à M. POLET, M. DELBECQ à M. ZINGRAFF, M. PAPIN à M. KAMINSKI

Excusés : Mme PARROT

MM. CADET, MALLET